

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le 28 Février 2020

MUTUELLE DES DOUANES DE CÔTE D'IVOIRE



**NOTE A L'ATTENTION DES MUTUALISTES**  
**ET LEURS AYANTS DROIT RELATIVE AU DELAI DE**  
**SUSPENSION DES ASSURANCES COMPLEMENTAIRES**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**LE PRESIDENT**

N°009/MPMBPE/DGD/MUDCI-CA-20

Suite au communiqué du Directeur Général de la CNAM et conformément à la lettre circulaire du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, le Président du Conseil d'Administration de la MUDCI informe les Mutualistes et leurs ayants droit que le délai de suspension des Assurances complémentaires en rapport avec la **Couverture Maladie Universel (CMU)**, fixé initialement au **31 Décembre 2019** a été prorogé exceptionnellement au **31 Mars 2020**.

Par conséquent, les personnes n'étant pas en règle vis-à-vis de la CMU verront leurs assurances complémentaires dont la MUDCI suspendues dès le **1<sup>er</sup> Avril 2020**, conformément aux dispositions de l'article **19 du décret 2017-46 du 25 Janvier 2017** définissant les conditions et modalités de l'Assujettissement et de l'affiliation à la CMU.

Il est important de noter que, les Mutualistes ainsi que leurs ayants droit n'auront plus droit aux prestations liées à la carte MUDCI s'ils ne sont pas enrôlés à la CMU à la date butoir du **1<sup>er</sup> avril 2020**. Afin d'éviter d'éventuels désagréments, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions pour votre enrôlement à la CMU.

Les dates des séances d'enrôlement au CMDGIC vous seront communiquées d'ici le **05 Mars 2020**. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter les numéros suivants au CMDGIC **05 81 46 93/08 33 11 28/08 75 62 26 /47 76 68 50** ou le **22 40 64 15/16 17**.

Le Président du Conseil d'Administration



**CoI. TRAORE Dohia Mamadou**  
Docteur, MBA, Administrateur